

OCTILLUS 9

TITRE DE CRÉANCE PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions
Durée d'investissement conseillée : 10 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé)
Eligibilité: Contrat d'assurance vie et de capitalisation suivant les conditions de la compagnie d'assurance, Compte titres

Le produit est émis par Morgan Stanley & Co international PLC (S&P: A, Moody's: A1) et soumis au risque de défaut de l'Émetteur. L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres sont revendus avant la date de maturité.

Objectifs d'investissement

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Octillus 9 est un titre de créance présentant un risque de perte en capital proposant aux investisseurs de s'adosser au marché actions européen. Le remboursement est conditionné à l'évolution de l'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75% Decrement, nommé ci-après « l'Indice ». Celui-ci est calculé en réinvestissant les dividendes détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 4,75% par an.

De l'année 1 à 9, si à l'une des dates d'observations, l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau de référence initial, le capital sera remboursé par anticipation avec un gain de 7,5% par année écoulée depuis le lancement¹.

En cas de baisse de l'Indice à maturité au-delà de 40% par rapport à son niveau de référence initial (exclu) et en absence d'activation du mécanisme de remboursement anticipé, l'investisseur subira une perte en capital à hauteur de la baisse enregistrée par l'Indice. Afin de bénéficier d'une protection du capital et d'un gain minimum en cas de baisse de l'Indice jusqu'à -40% (inclus), l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de remboursement anticipé et en cas de forte hausse des marchés actions.

POINTS CLÉS

- ▶ Un mécanisme de remboursement anticipé du capital¹ activable automatiquement de l'année 1 à 9, si l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau de référence initial à l'une des dates d'observation.
- ▶ Un gain de 7,5% par année écoulée¹ en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé de l'année 1 à 9.
- ▶ Un gain minimum de 37,5%¹ (soit 3,75% par année écoulée) à l'issue des 10 ans en l'absence de remboursement anticipé et si le niveau de référence final n'a pas baissé de plus de 40% par rapport au niveau de référence initial.
- ▶ Une perte en capital supérieure à 40% à maturité dans le cas où l'indice enregistre une baisse de plus de 40% par rapport à son niveau de référence initial et que le produit n'a pas été remboursé par anticipation.

¹ Dans l'ensemble de cette brochure, le terme « capital » et « Capital Initial » désigne la valeur nominale d'Octillus 9, soit 1 000 €, multipliée par le nombre de Titres de créance, sans prise en compte des frais commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement (frais d'entrée/d'arbitrage et de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de souscription et de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux). Tous les remboursements indiqués dans cette brochure (dont les gains éventuels) sont calculés sur la base de cette valeur nominale. **Le produit est soumis au risque de défaut de Morgan Stanley & Co International PLC.**

Avantages/Inconvénients

AVANTAGES

- ▶ Si à l'une des dates d'observation, de l'année 1 à 9, l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau de référence initial, le produit s'arrête et l'investisseur reçoit un gain de 7,5% par année écoulée¹.
- ▶ L'investisseur reçoit l'intégralité de son capital initial par anticipation en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé à l'une des dates d'observation¹.
- ▶ En l'absence de remboursement anticipé, si le niveau de référence final de l'indice n'a pas baissé de plus de 40% par rapport à son niveau de référence initial, l'investisseur reçoit l'intégralité du capital initial ainsi qu'un gain minimum de 37,5%¹.

INCONVÉNIENTS

- ▶ Le produit ne comporte pas de protection du Capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du Capital initialement investi. L'investisseur est exposé à une perte en capital pouvant être totale dans le cas où le niveau de référence final de l'indice serait en baisse de plus de 40% par rapport à son niveau de référence initial et que le produit n'a pas été remboursé par anticipation.
- ▶ L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de l'Émetteur Morgan Stanley & Co International PLC (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) et à son éventuel défaut (qui induit un risque sur le remboursement).
- ▶ Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs ayant investi avant le 17/05/2016, et conservant l'instrument financier jusqu'à sa maturité effective.
- ▶ L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 10 ans.
- ▶ Le rendement d'Octillus 9 à maturité est très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de -40%. La valorisation du produit en cours de vie peut varier de manière indépendante de l'indice sous-jacent.
- ▶ L'Indice MSCI® Euro 50 Select 4,75% Decrement est calculé net d'un prélèvement forfaitaire de 4,75% par an de la valeur de l'indice. Celui-ci peut être supérieur ou inférieur au dividende net réinvesti.
- ▶ Le gain annuel étant plafonné à 7,5% par année écoulée en cas de remboursement anticipé, l'investisseur pourra ne bénéficier que partiellement de la hausse de l'indice¹.

¹ Le montant du remboursement et l'ensemble des données sont présentés hors fiscalité applicable et/ou frais et commissions liés au cadre d'investissement, et calculé sur la base de la valeur nominale d'Octillus 9.

Détails du mécanisme de remboursement

MECANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ¹

De l'année 1 à 9, en date d'observation, si l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau de référence initial, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et l'investisseur reçoit :

L'intégralité de son capital initial + un gain de 7,5% par année écoulée²

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT A L'ÉCHÉANCE¹

Le 18 mai 2026, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé :

Cas favorable	Si l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau de référence initial, l'investisseur reçoit : <hr/> L'intégralité de son capital initial + un gain de 75%²
Cas médian	Si l'indice est en baisse mais n'a pas baissé de plus de 40% par rapport à son niveau de référence initial, l'investisseur reçoit : <hr/> L'intégralité du capital initial + un gain de 37,5%²
Cas défavorable	Sinon, si l'indice est en baisse de plus de 40% par rapport à son niveau de référence initial, l'investisseur reçoit : <hr/> Le capital diminué de la baisse de l'indice². L'investisseur subit une perte en capital supérieure à 40%.

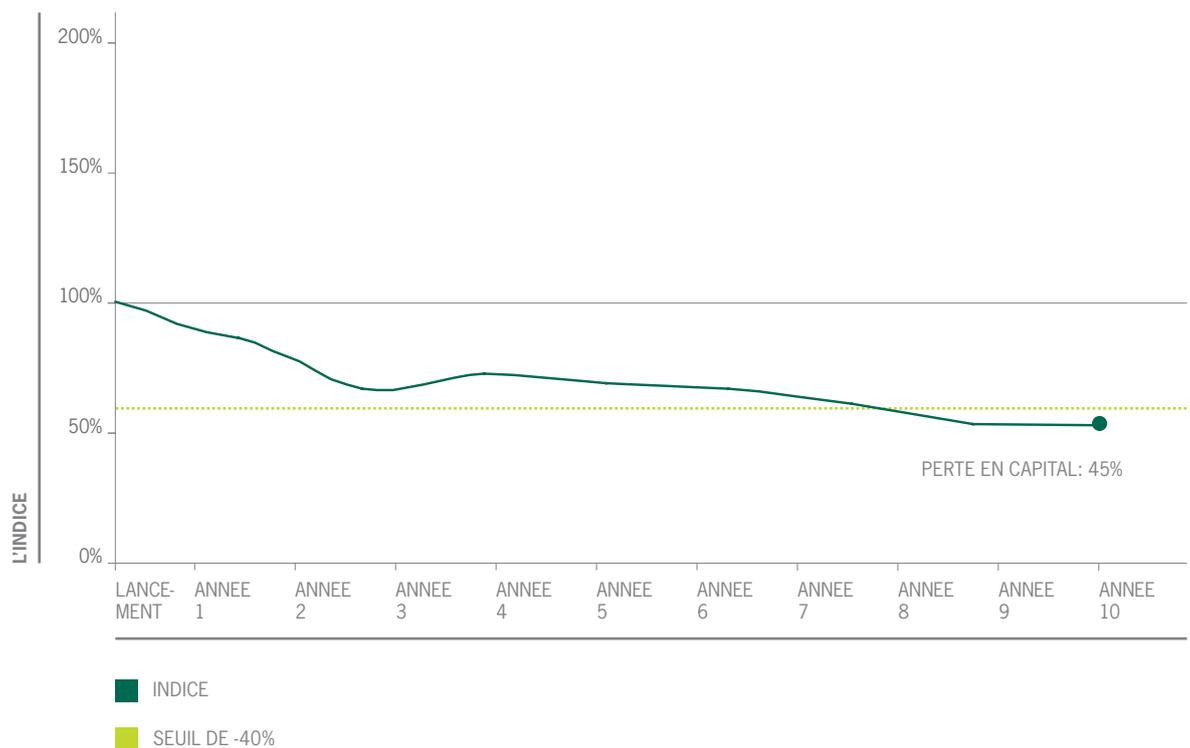
1 Une sortie du produit en marché secondaire (en dehors des conditions définies dans la description du mécanisme de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des spreads de crédit) et pourra donc présenter un risque de perte en capital.

2 Le montant du remboursement et l'ensemble des données sont présentés hors fiscalité applicable et/ou frais et commissions liés au cadre d'investissement, et calculé sur la base de la valeur nominale d'Octillus 9.

Illustrations du mécanisme de remboursement

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSÉ DE L'INDICE SUPÉRIEURE À 40%

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit.

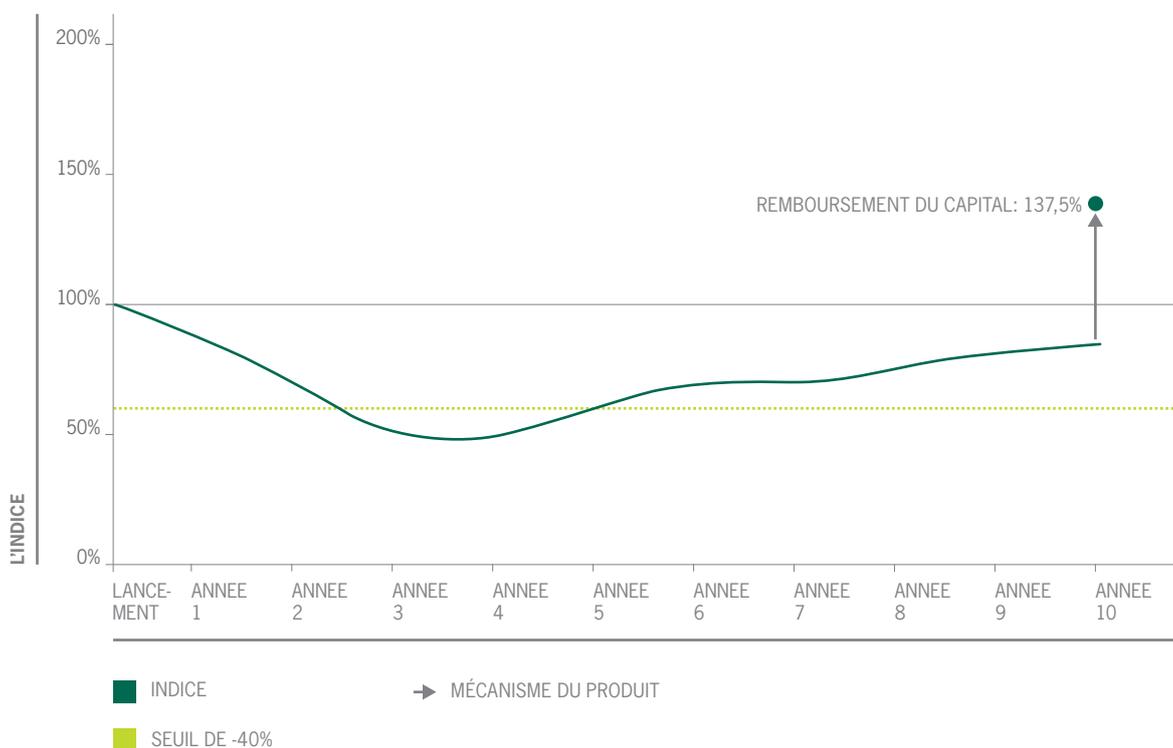


- ▶ De l'année 1 à 9, en date d'observation, l'indice est en baisse par rapport à son niveau de référence initial. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- ▶ A l'issue des 10 ans, l'Indice a baissé de plus de 40% par rapport à son niveau de référence initial (-45%). L'investisseur reçoit le capital initial diminué de la baisse de l'indice, soit 55% du capital initial¹. L'investisseur subit une perte en capital.
- ▶ Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel de -5,78%¹, égal à celui d'un investissement direct dans l'indice.

¹ Le montant du remboursement et l'ensemble des données sont présentés hors fiscalité applicable et/ou frais et commissions liés au cadre d'investissement, et calculé sur la base de la valeur nominale d'Octillus 9.

SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSÉ DE L'INDICE INFÉRIEURE À 40%

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit.

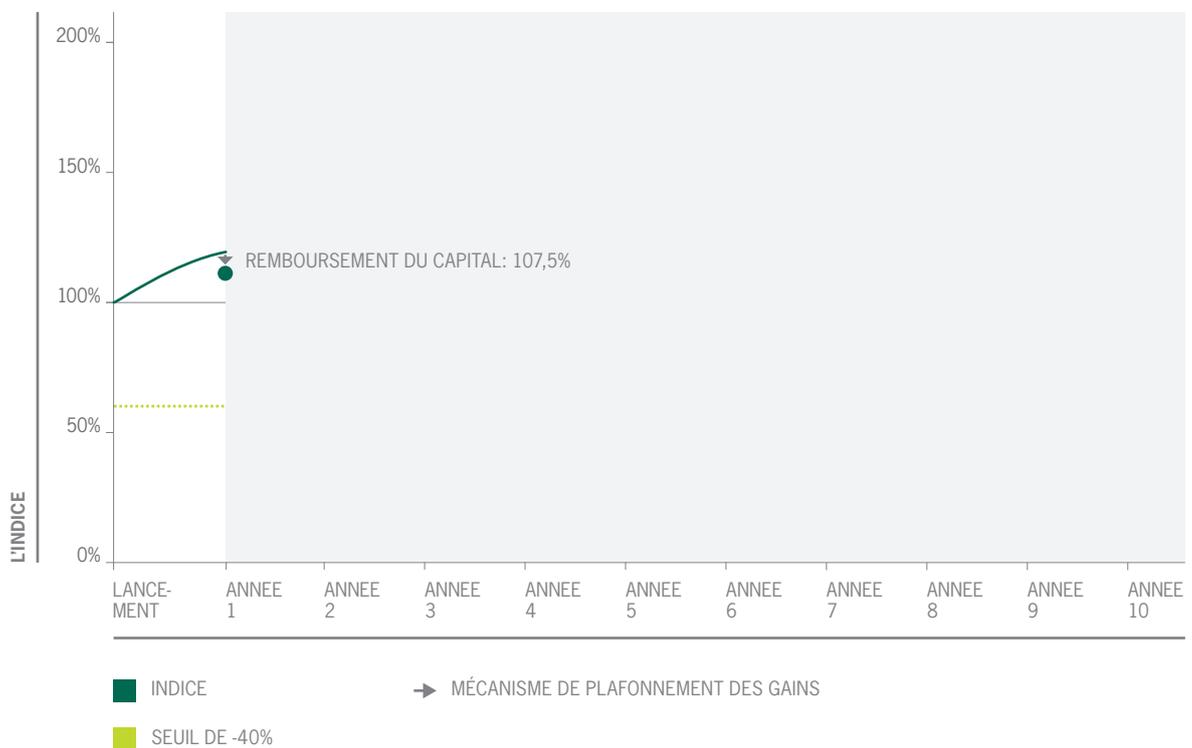


- ▶ De l'année 1 à 9, en date d'observation, l'indice est en baisse par rapport à son niveau de référence initial. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- ▶ A l'issue des 10 ans, le niveau de référence final de l'indice est en baisse (-15%) par rapport à son niveau de référence initial. L'investisseur reçoit l'intégralité du capital initial + un gain de 37,5%, soit 137,5% du capital initial¹.
- ▶ Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel de 3,22%¹, contre un Taux de Rendement Annuel de -1,60%¹ pour un investissement direct dans l'indice, du fait du mécanisme du produit.

¹ Le montant du remboursement et l'ensemble des données sont présentés hors fiscalité applicable et/ou frais et commissions liés au cadre d'investissement, et calculé sur la base de la valeur nominale d'Octillus 9.

SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DE L'INDICE A L'ISSUE DE LA PREMIERE ANNEE

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit.



- ▶ A l'issue de la première année, l'Indice est en hausse par rapport à son niveau de référence initial (+15%). Le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et l'investisseur reçoit en plus du capital initial, un gain de 7,5% par année écoulé, soit 107,5% du capital initial du capital initial¹.
- ▶ Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel de 7,21%¹, contre un Taux de Rendement Annuel de 14,40%¹ pour un investissement direct dans l'indice, du fait du mécanisme de plafonnement des gains.

¹ Le montant du remboursement et l'ensemble des données sont présentés hors fiscalité applicable et/ou frais et commissions liés au cadre d'investissement, et calculé sur la base de la valeur nominale d'Octillus 9.

L'indice sous-jacent: le MSCI® Euro 50 Select 4,75% Decrement

Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

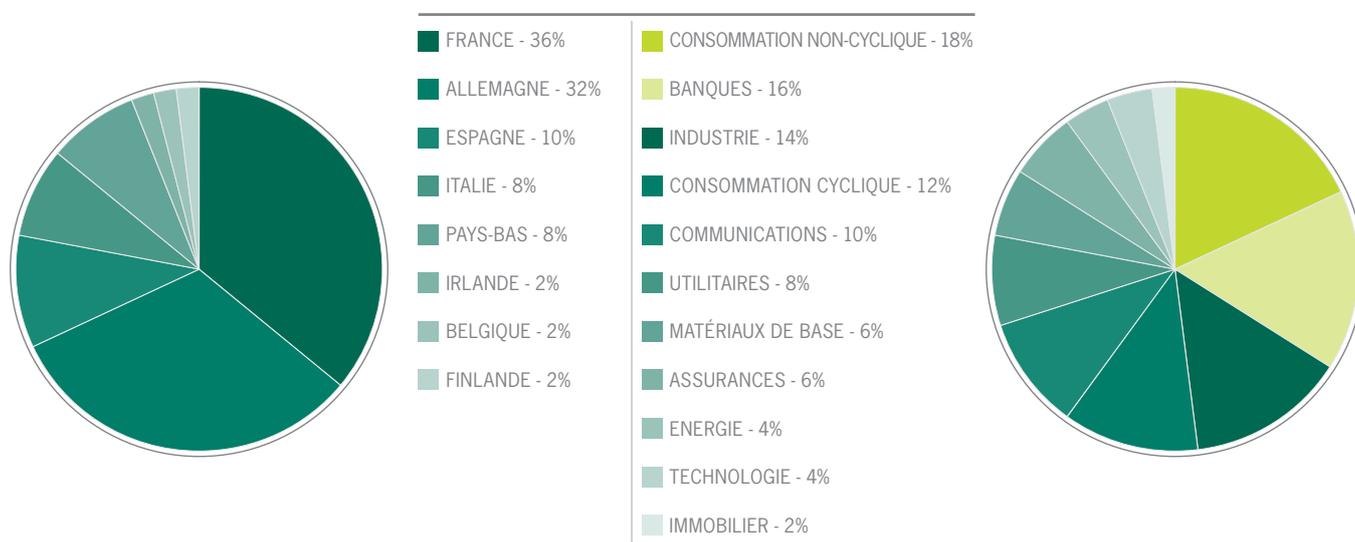
L'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75% Decrement est un indice de marché actions créé, calculé et publié par MSCI Inc, une référence mondiale pour les indices de marchés. Il est équipondéré et composé des 50 principales sociétés de la zone euro, sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière. L'indice est diversifié sectoriellement et géographiquement en Europe et sa composition est revue tous les trimestres. L'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75% Decrement est calculé en réinvestissant 100% des dividendes nets détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 4,75% par an de la valeur de l'indice. Pour information, le taux moyen du dividende net réinvesti a été de 2,81% sur les 10 dernières années (Source: Bloomberg).

Pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site <https://www.msci.com/eqb/euro50select/indexperf/dailyperf.html>



L'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75% Decrement a été lancé le 16/10/2015. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé.

RÉPARTITIONS GÉOGRAPHIQUE ET SECTORIELLE



MORGAN STANLEY - 14/12/2015

Caractéristiques principales

Type	Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
Émetteur	Morgan Stanley & Co International PLC (S&P: A, Moody's: A1 ¹)
Code ISIN	FR0013098530
Offre au public	Oui, en France
Agent de Calcul	Morgan Stanley & Co International plc
Date d'émission	29/01/2016
Prix d'émission	99,70% de la Valeur Nominale
Valeur Nominale	1 000 Euros - Montant minimum de souscription: 1 000 Euros
Periode de souscription	Du 29 janvier 2016 au 17 mai 2016 sauf clôture anticipée. Durant cette période: Frais d'entrée : 4% maximum (sauf en assurance vie : 0% ²) ³ Frais de sortie : 4% maximum ³
Niveau de référence initial	Cours de clôture de l'indice le 17/05/2016
Niveau de référence final	18/05/2026
Date de maturité	01/06/2026
Dates d'observation	17/05/2017, 17/05/2018, 17/05/2019, 18/05/2020, 17/05/2021, 17/05/2022, 17/05/2023, 17/05/2024, 19/05/2025, 18/05/2026
Dates de Paiement	31/05/2017, 31/05/2018, 31/05/2019, 01/06/2020, 31/05/2021, 31/05/2022, 31/05/2023, 31/05/2024, 02/06/2025, 01/06/2026
Sous-jacent	Indice MSCI [®] Euro 50 Select 4,75% Decrement (code Bloomberg : M7EUSDA Index) Dividendes nets réinvestis - Retraitement d'un prélèvement forfaitaire de 4,75%
Sortie/ Entrée en cours de vie (Marché secondaire)	Conformément à la lettre de liquidité, Morgan Stanley & Co International PLC usera de ses efforts raisonnables pour fournir quotidiennement un prix de vente dans des conditions normales de marché pendant toute la vie du produit. Sortie en cours de vie : au prix de vente (0% de frais de sortie) Entrée en cours de vie : au prix de vente + 1% de frais d'entrée ²
Commission de distribution	En relation avec l'offre et la vente de ces Titres de Créance, l'Émetteur paiera au distributeur des frais de distribution récurrents. Les frais de distributions n'excéderont pas 1.05% par an, sur la base de la durée maximale des Titres. Le versement de cette rémunération pourra être indifféremment réparti sur la durée de vie du produit par une rémunération à l'émission du produit et/ ou par des commissions annuelles. L'investisseur reconnaît et accepte que de tels frais soient retenus par le distributeur. Plus d'informations sont disponibles auprès du distributeur ou de Morgan Stanley sur demande
Règlement/livraison	Euroclear France
Listing	Bourse de Luxembourg
Valorisation indicative	Quotidienne, publiée sur les pages Fininfo et Telekurs. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.
Double valorisation	Pricing Partners - sur une base bimensuelle a minima

1 Notations de crédit au 15 décembre 2015

2 Hors frais d'entrée applicables au cadre d'investissement

3 Frais prélevés par le Distributeur

Facteurs de risques

Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique «facteurs de risques» du Prospectus.

Ces Titres sont destinés uniquement à des investisseurs avertis, prêts à prendre certains risques. Il est vivement recommandé aux investisseurs potentiels de prendre conseil auprès de leurs services juridiques, fiscaux, comptables, de réglementation et d'investissement au sujet de tout investissement envisagé ou réel dans ces Titres.

Merci de consulter le Prospectus de Base pour y trouver une description détaillée des titres et, en particulier, revoir les Facteurs de Risque associés à ces Titres. Le fait d'investir dans ces Titres implique certains risques, y compris mais sans s'y limiter les suivants :

Risque de crédit : les investisseurs sont exposés au risque de crédit de l'Émetteur. Les Titres constituent un prêt accordé à l'Émetteur, dont le remboursement est lié à la performance du Sous-jacent, que l'Émetteur promet de verser à maturité. Cependant, il existe un risque que l'Émetteur ne soit pas en mesure de remplir ses obligations, que les Titres incluent ou non une protection du capital ou du principal. Dans l'éventualité où l'Émetteur serait incapable de payer le coupon ou le montant de remboursement, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement. Aucune sûreté n'a été prise sur les actifs de l'Émetteur afin de garantir aux porteurs le paiement des Titres en cas de liquidation judiciaire de l'Émetteur, et les porteurs des Titres sont des créanciers d'un rang inférieur aux créanciers sécurisés ou privilégiés.

Risque de sortie : le prix des Titres sur le marché secondaire dépendra de nombreux facteurs, notamment de la valorisation et de la volatilité du/des Sous-jacent(s), des taux d'intérêt, du taux de dividende des actions composant le Sous-jacent, de la durée de vie résiduelle des Titres ainsi que de la solvabilité de l'Émetteur. Le prix des Titres sur le marché secondaire pourra être inférieur à la valeur de marché des Titres émis à la Date d'Émission, du fait de la prise en compte des sommes versées aux distributeurs et à tout autre intermédiaire financier à l'occasion de l'émission et de la vente des Titres, ainsi que des sommes liées à la couverture des obligations de l'Émetteur. En conséquence de ces éléments, le porteur pourra recevoir sur le marché secondaire un montant inférieur à la valeur de marché intrinsèque du Titre, qui pourra également être inférieur à la somme que le porteur aurait reçue s'il avait conservé le Titre jusqu'à maturité.

Risque de couverture : en amont ou postérieurement à la Date de Transaction, l'Émetteur, via ses sociétés affiliées ou tout autre intermédiaire, pourra couvrir l'exposition induite par les Titres, telle qu'anticipée, en initiant des positions sur le Sous-jacent, en souscrivant des options sur le Sous-jacent ou en initiant des positions sur tout autre titre ou instrument disponible. De surcroît, l'Émetteur et ses sociétés affiliées négocient le Sous-jacent dans le cadre de leurs activités courantes. Il ne peut être exclu que l'une quelconque de ces activités affecte potentiellement la valorisation du Sous-jacent et, par conséquent, le rendement généré au profit des porteurs des Titres.

Risque de liquidité : l'Agent Placeur ne sera tenu que d'une obligation d'efforts raisonnables à l'occasion de l'organisation de tout marché secondaire des Titres, dont le fonctionnement sera assujéti aux conditions de marché, à la législation et réglementation en vigueur ainsi qu'aux règles internes de l'Agent Placeur. En dépit de l'existence d'un marché secondaire pour les titres et en dehors de tout accord de liquidité bilatérale spécifique, il ne peut être garanti que la liquidité de ce marché sera suffisante pour permettre la cession des Titres par les porteurs.

Risque de conflits d'intérêts potentiels : L'Émetteur et l'agent de calcul étant la même entité, cette situation peut créer un risque de conflits d'intérêts.

Avertissement sur l'Indice : Les indices MSCI sont la propriété exclusive de MSCI Inc. ("MSCI"). Les instruments financiers décrits ici ne sont en aucune façon sponsorisés, avalisés, vendus ou promus par MSCI, ni par aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI. Aucun acheteur, vendeur ou détenteur de ces instruments financiers, ou toute autre personne ou entité, ne doivent utiliser ou se référer à un nom commercial ou à une marque MSCI dans le but de parrainer, endosser, commercialiser ou promouvoir ces instruments financiers sans avoir contacté préalablement MSCI afin d'obtenir son autorisation. En aucun cas, toute personne ou entité ne peut prétendre à aucune affiliation avec MSCI sans l'autorisation écrite préalable de MSCI.

Informations importantes

Hors frais et/ou fiscalité applicable : l'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

Caractère promotionnel de ce document : le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. Ce document n'est pas un document de recherche de Morgan Stanley et ne doit pas être considéré comme une recommandation de la recherche.

Sans préjudice des obligations légales ou réglementaires à sa charge, Morgan Stanley ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant du produit décrit dans ce document. Les investisseurs doivent procéder, avant la conclusion de toute opération avec Morgan Stanley, à leur propre analyse et d'obtenir tout conseil professionnel qu'ils jugent nécessaires sur les risques et les avantages du produit.

Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le «Securities Act»). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux États-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la «Regulation S»), les titres sont/seront offerts exclusivement en dehors des États-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions «offshore» («Offshore transactions») avec des «Non US Persons» (tels que ces termes sont définis dans la Regulation S). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des «Non US Persons» dans le cadre d'«Offshore transactions» conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de titres.

Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un des États des États-Unis. Le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire.

Le produit Octillus 9 décrit dans le présent document fait l'objet de «Final Terms» se rattachant au prospectus de base (en date du 12 janvier 2016) conforme à la directive 2003/71/EC visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ce prospectus a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de l'AMF. Les «Final Terms» (en date du 27 janvier 2016) et le résumé en français du prospectus de base sont disponibles sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers, «www.amf-france.org». Le prospectus de base et son résumé en français sont disponibles sur le site Internet «www.morganstanleyiq.eu». Ces mêmes documents et les suppléments à ce prospectus de base sont disponibles auprès de Morgan Stanley sur simple demande.

MORGAN STANLEY & CO. INTERNATIONAL PLC
61 RUE DE MONCEAU
75008 PARIS

Morgan Stanley & Co. International Plc est agréée et régulée par la Financial Services Authority
(numéro d'enregistrement 165935)

Morgan Stanley